



Forestour vous présente ses Meilleurs Vœux pour l'année 2003



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le bureau et Isabelle se joignent à moi pour vous adresser tous nos vœux pour la nouvelle année 2003. C'est l'occasion aussi de faire le point sur l'année 2002, qui a été celle de la reconnaissance de la fonction sociale de la forêt.

Pour moi, cela s'est traduit essentiellement par une grande sollicitation de la part de nombreux partenaires ou organismes pour venir témoigner de notre expérience en la matière.

Vous jugez dans les lignes de ce journal de l'importance de notre mobilisation à ce sujet. Vous jugerez également de la mobilisation et du travail que cela

représente pour Isabelle et certains membres du bureau.

J'en profite pour rappeler que nous manquons cruellement de membres actifs et motivés pour nous soulager dans cette tâche.

Cette mobilisation devra se poursuivre et se développer en 2003. Je compte sur vous pour nous représenter et défendre les intérêts de la Forêt Privée.

Gérard Gautier

APPEL A COTISATION

Les montants de la cotisation sont fixés à 31 et 100 euros pour l'année 2003.

L'assemblée générale du 29 mai 2002 a voté le maintien du principe de deux niveaux de cotisation pour l'année 2003. La cotisation de niveau 1 (pour les membres sympathisants) reste à 31 euros et celle de niveau 2 (pour les membres actifs qui souhaitent soutenir davantage Forestour et bénéficier de services d'assistance, de diffusion de documents...) passe à 100 euros. Rappelons que plus le nombre d'adhérents est important, plus il conforte la notoriété de l'association.

PISTES DE TRAVAIL POUR 2003

Pour l'année 2003, le conseil d'administration a repris certaines des possibilités d'actions discutées entre adhérents lors de l'assemblée générale 2002 de Forestour.

Tout d'abord, il réaffirme sa volonté de développer ce réseau davantage qu'un cercle confidentiel et de maintenir un poste d'animation, ce qui implique de trouver les fonds nécessaires.

La mise en place du label Forestour est toujours un objectif majeur, avec en premier lieu le dépôt du nom et du logo.

Il faudra ensuite véritablement travailler sur l'élaboration d'une grille de critères plus précis que la charte, dans le cadre d'un groupe de travail intégrant éventuellement des personnes extérieures à Forestour (et penser à cette occasion à actualiser la charte et à revoir le logo en couleur!).

Concernant la création d'un service payant d'aide au démarrage, le

conseil d'administration est d'accord sur le principe mais il estime que l'association ne peut pas compter dessus pour vivre.

Forestour doit participer à l'élaboration de charte forestière de territoire, notamment à celle du Massif des Maures, puisque Forestour fait partie du comité de pilotage.

Des chartes départementales de l'environnement sont également en chantier; l'association a été contactée pour celle du Vaucluse.

Suite à une proposition de Mme Ancarani, membre du conseil d'administration, il est prévu que le site internet soit construit directement en ligne.

Mme Goutoulli, membre du conseil d'administration de Forestour et présidente du Naturoscope de Cassis, propose de réfléchir à un partenariat et à des actions communes ou complémentaires entre les deux structures (commu-

nication, manifestations...).

Par ailleurs, suite aux résultats de l'inventaire des activités d'accueil du public en milieu forestier privé en région PACA, Forestour envisage de travailler sur un programme de journées de formation pour l'appui au développement d'activités touristiques en forêt.

L'association va également éditer une pochette pour la promotion de sa démarche et des activités de ses adhérents.

Enfin, il serait intéressant de travailler sur la contractualisation entre propriétaires privés et collectivités pour l'ouverture au public de forêts privées dans le cadre de sentiers de randonnée, mais la forme de ce travail reste à définir.

D'autres sujets sont susceptibles de nous parvenir en courant d'année...



QUELQUES MOTS SUR L'INVENTAIRE...

Après le Var et les Alpes Maritimes, arrivent les résultats des Bouches du Rhône et du Vaucluse.

C'est avec un peu de retard que Forestour diffuse les résultats de l'inventaire des expériences d'accueil du public en forêt privée dans les départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse.

L'association bénéficie toujours pour cette étude du soutien du Conseil Régional et de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, lesquels ont accepté, à l'issue de l'inventaire, de travailler avec Forestour pour étudier les possibilités d'actions en faveur des propriétaires forestiers et du développement du sylvotourisme en région PACA. 25 fiches ont pu être réalisées sur les Bouches du Rhône, et seulement 16 sur le Vaucluse, avec des taux de réponses positives autour de 40%.

L'ensemble des propriétés inventoriées couvrent une surface de 2970 hectares pour les Bouches



Quelques exemples d'activités d'accueil du public en forêt privée (13 - 84)

à seulement 5 propriétaires), et de 1620 hectares dans le Vaucluse.

Les activités recensées concernent majoritairement les secteurs de l'hébergement (60% dans les Bouches du Rhône et 75% dans le Vaucluse) et des sports/loisirs (60% et 50%). Puis viennent la restauration (44% et 20%), et les

activités culturelles (24% et 50%). 9 personnes ont une activité agricole parallèlement à leur activité d'accueil dans chacun des départements.

Les principales difficultés rencontrées sont d'ordre administratif et financier : démarches longues et fastidieuses, refus d'autorisations, interdiction préfectorale de pénétrer les massifs en été, et la recherche de financements, d'investisseurs, le faible chiffre d'affaire de l'activité... Elles concernent aussi l'entretien de la forêt.

Les subventions des collectivités constituent un appui financier non négligeable. Les besoins s'expriment donc essentiellement en terme de soutien et d'aide au montage de projet.

L'inventaire se poursuit dans les deux autres départements alpins.

UNE PROMOTION COMMUNE POUR FORESTOUR ET SES ADHÉRENTS

Forestour avait depuis quelques années dans l'idée de donner un coup de pouce à son réseau d'adhérents en réalisant, à travers une plaquette, une promotion commune de leurs produits et de la démarche de Forestour : l'organisation d'activités d'accueil du public en forêt privée. Une subvention a même été demandée dans ce sens au Conseil Régional et accordée. Le travail de réflexion et de préparation avait commencé mais le temps manquait pour le terminer.

Audrey Bruno, étudiante en Licence Professionnelle « Droit et Économie du Tourisme » à l'Université Aix-Marseille III, est arrivée à point nommé pour réaliser cette plaquette dans le cadre d'un stage intégré à sa formation.

Depuis le 9 décembre 2002 et jusqu'au 25 janvier 2003, elle occupe donc un des bureaux du Pavillon du Roy René, gracieusement prêté par le Conseil Régional, et travaille sur

l'élaboration d'une plaquette qui se présentera sous la forme d'une pochette (chemise à rabats) au format 21 x 29,7 cm, pouvant contenir des documents à vocation publicitaire détaillant les réalisations des adhérents. Elle pourra également servir à l'envoi de documents d'information sur l'association, sa démarche et ses activités. C'est en effet l'occasion de se faire connaître auprès du public, toujours plus demandeur d'activités touristiques et de loisirs en forêt, et de lancer une démarche commune de promotion de ces activités en forêt privée, préfigurant ainsi le label Forestour.

Le programme de travail d'Audrey est plutôt chargé avec : en décembre, la réflexion sur le contenu de la plaquette, l'élaboration de plusieurs maquettes, la demande de devis pour impression, et la proposition de plusieurs logos en couleur ; et en janvier, le choix de l'imprimeur, la réalisation des fiches présentant

les produits des adhérents à partir des fiches inventaire et des informations complémentaires fournies par les adhérents eux-mêmes, l'établissement d'un plan de diffusion (adhérents, Offices du Tourisme, partenaires de Forestour...).

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des décisions qui seront prises lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, prévue fin janvier 2003. C'est là notamment que seront choisis le logo définitif et la présentation finale de la plaquette, et que seront fixées les modalités de diffusion. L'impression des plaquettes se profile pour courant février 2003.



Contact : Audrey Bruno
tél./fax : 04 42 51 43 19
- e-mail : audrei@voila.fr



LE RÊVE DU BARON PERCHÉ À PORTÉE DE VOS MAINS...

Deux manières différentes de l'approcher avec les nomades des arbres, Les ACCRO-branchés®, et les cabanes de bois d'Alain Laurens et son entreprise La Cabane Perchée (page 4). Deux rêves d'enfant qui se réalisent... et qui ont un prix.

Rencontre avec M. Noui Baïben, directeur de l'antenne des ACCRO-branchés® Rhône-Alpes, basée à Annonay (07)

Passer une heure, une journée, une nuit, voire une semaine dans les arbres... vous pendre entre les arbres ou coincé dans une fourche, vous déplacer de branche en branche façon tanzanien en toute sécurité, cela vous tente ?



Apprendre sur et dans les arbres
(Photo: Philippe PSAÏLA)

On connaît les parcours aventure dans les arbres, notamment avec notre adhérent Rémy Roseau et son Parc des Cèdres Aoubré à Flassans (83), et Enzo Paolini et son Eden Parc Aventure à Méounes (83), qui proposent des activités ludiques permettant de se déplacer dans les arbres. Mais sait-on qu'à l'origine de ce concept se trouve « l'accro-branche® » et une association « Les ACCRO-branchés® » ?

Cette activité est née en 1989 lorsque des grimpeurs-élagueurs et des travailleurs sociaux se sont rencontrés pour emmener des gens en difficulté dans les arbres. Ce groupe d'amis passionnés par les arbres et la forêt monte alors une association afin de faire partager leur goût pour l'aventure sportive et leurs connaissances sur le monde arboricole.

De 1989 à 1995, des classes découvrent le plaisir de se promener d'arbre en arbre, de se prélasser dans un hamac, d'observer la faune, la flore, les paysages... Des stages pour adultes sont également organisés. Les médias s'en mêlent : télévision, journaux, radios, et c'est le franc succès. Afin de répondre à une demande toujours grandissante,

deux antennes associatives indépendantes sont créées en 1996-97 à Montpellier et en Ile de France, rassemblées sous le même nom, Les ACCRO-branchés®, marque déposée.

Entre-temps, une charte de déontologie portant sur la découverte des arbres à partir d'activités se déroulant dans les arbres est rédigée, pour la sécurité des pratiquants et le respect des arbres.

L'association est devenue organisme de formation et propose des sessions d'initiation et de perfectionnement, sanctionnées par une attestation de qualification professionnelle. Elle est également en mesure d'assurer l'assistance technique lors de missions scientifiques, telle que « l'Opération radeau de cimes Gabon 99 », mission à caractère scientifique

pour l'étude de la canopée des forêts tropicales.

Elle est adhérente du Réseau Ecole et Nature et du GRAINE Rhône-Alpes (réseau régional pour l'éducation à la nature), elle est membre

active du Tree Climbing Europe (regroupement européen de professionnels de la grimpe dans les arbres) et du SNPA (syndicat national des professionnels de l'Accro-branche®).

L'Accro-branche® est donc une activité sportive, ludique, et pédagogique, qui utilise les techniques de grimpe des

grimpeurs-élagueurs. Contrairement aux parcs aventure, les installations sont mobiles et temporaires, les itinéraires sont libres avec des ateliers modulables, ouverts à un nombre limité de participants. La dimension éducative et pédagogique semble prendre davantage de place que dans les parcs aventure où le jeu et le sport sont le plus souvent recherchés. Mais l'accès est tout de même conditionné à un budget important puisqu'il faut compter 35 €/adulte et 20 €/enfant pour une demi-journée dans les arbres (2h30), en groupe de 6 à 14 personnes en individuels (frais de déplacements à rajouter). Il existe des tarifs groupes et séminaires.

Aujourd'hui, l'association travaille aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain où les grands parcs des villes peuvent devenir des terrains de découvertes nouvelles pour les citoyens. Elle est toujours à la recherche de nouveaux espaces, de nouveaux publics, et peut s'intégrer dans des manifestations, des journées grand public, en s'installant temporairement chez des propriétaires pour une

animation dans les arbres. A bon entendeur...



Tourbillon suspendu
(Photo: Philippe PSAÏLA)

Contact : Les ACCRO-Branchés® - BP 4 - 07103 ANNONAY Cedex - Tél. : 04 75 67 52 20 - Fax : 04 75 32 45 51 - E-mail : les.accro-

branches@wanadoo.fr - Site internet : www.les-accro-branches.asso.fr

+ (suite page 4)



LE RÊVE DU BARON PERCHÉ... (SUITE DE LA PAGE 3)

Rencontre avec M. Alain Laurens, chef de l'entreprise La Cabane Perchée à Bonnieux (84)

Quel enfant n'a pas souhaité posséder sa cachette, son repaire, antre de ses jeux, de ses histoires, où les « grands » dérangent (mais où leur proximité rassure) ? Qui n'a pas rêvé d'avoir son petit coin à soi, confortable et douillet, un peu à l'écart, d'où contempler le monde et s'en isoler à la fois ?



Alain Laurens, entrepreneur du rêve

Par une belle matinée d'automne, dans la forêt du Luberon, appuyé à la rambarde en bois de la terrasse perchée à plus de 10 mètres du sol, on se plaît à penser qu'on a enfin trouvé cette cabane chère à nos yeux d'enfant. C'est Alain Laurens qui est à l'origine de ce petit bijou et du concept. Cet ancien directeur

d'agence publicitaire à Paris, a voulu réaliser sa cabane en bois en haut d'un pin d'Alep dans sa propriété à Bonnieux (84). L'idée séduisant immédiatement ses amis, il s'est décidé à monter son entreprise, La Cabane Perchée, s'entourant d'un aquarelliste,



Une cabane et une terrasse

Lorsqu'un projet se présente, M. Laurens et M. Dufour se rendent sur place pour discuter de votre idée et M. Dufour lui donne forme en dessinant la vue extérieure, l'intérieur et les plans sommaires. Puis M. André lui donne vie : il vient prendre les mesures, vérifie la faisabilité technique et conçoit les plans de votre future toit de rêve, pour que l'équipe à l'atelier se mette à construire. Il faut compter 6 à 7 mois de délais de construction et entre 4 et 12 jours de montage sur place.

L'électricité peut être fournie grâce à des panneaux solaires, l'eau peut aussi être installée à condition d'avoir une arrivée à proximité du lieu choisi. Tout est possible ou presque, il suffit de leur en parler et ils se chargent de trouver la solution adaptée à vos envies. Le hic, bien sûr,

Daniel Dufour, pour créer les cabanes, et d'un ancien compagnon charpentier, Ghislain André, pour les « matérialiser ». Depuis 2 ans, l'entreprise a construit une vingtaine de cabanes et comprend aujourd'hui une équipe de 7 personnes dans son atelier à Apt (84).

c'est le prix élevé. Le budget démarre à 27 000 €. Le prix d'un rêve...

Les clients sont des particuliers qui veulent se faire plaisir ou qui souhaitent faire de ces cabanes des chambres d'hôtes qui sortent de l'ordinaire. C'est là que cela peut intéresser des propriétaires forestiers désireux d'investir dans un produit original, qui a tout à fait sa place dans une offre sylvotouristique multiple et variée. Une telle expérience a été réalisée chez un particulier dans les



Tout est pensé jusqu'au moindre détail.

Pyrénées, et le succès rencontré conduit cet heureux propriétaire à envisager un projet de 3 nouvelles chambres-cabanes...

Contact : M. Alain Laurens – La Cabane Perchée – La Campagne Bertet – 84480 Bonnieux – Tél./Fax : 04 90 75 91 40 et 01 47 90 46 73 – E-mail : info@la-cabane-perchee.com - Site internet : www.la-cabane-perchee.com

Quelques chiffres sur l'Accro-branche® :

*40 000 personnes par an grimpent dans les arbres

*140 professionnels de la grimpe dans les arbres sont adhérents au syndicat national des professionnels de l'Accro-branche® (SNPA), interlocuteur du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour la mise en place d'un Brevet professionnel niveau 4 d'Accro-branche®

BRÈVES

*Sur les 140 dossiers Leader+ à sélectionner en France, 10 ont été retenus en Région PACA. Ils concernent les territoires suivants: Lubéron-Lure, Pays Dignois, Dans les Ecrins, Vallées du Mercantour, Pays du grand Briançonnais, Ecrins et Queyras, Autour du Verdon, Gapençais-Buech-Durance, Autour du Ventoux, Coeur de Provence, Préalpes provençales. Les conventions de financement sont en cours de signature.

*Des chartes départementales de l'environnement voient le jour dans notre région: dans le Vaucluse, Forestour a été sollicitée, et s'est

engagée à participer aux travaux de l'atelier « forêt et espaces naturels », pour faire entendre la voix des propriétaires forestiers, et en particulier de ceux qui accueillent du public. Les Alpes de Haute Provence ont également lancé cette démarche que Forestour va tâcher de suivre...

*Le Livre Blanc de la Forêt Privée Française est paru, édité par les organismes de la forêt privée pour « faire connaître les réalités de la forêt privée et montrer les objectifs de ses gestionnaires pour les années à venir ». Voir le site internet: www.foretriveefrançaise.



ASSISES NATIONALES DES SENTIERS DE RANDONNÉE

Des participants à l'écoute des propriétaires forestiers.

Invités aux « Assises nationales sur la création, l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée », à Marseille les 25 et 26 septembre 2002, organisées par le Conseil Général des Bouches du Rhône et le réseau Idéal, nous avons senti un net retournement de tendance vis à vis des propriétaires d'espaces naturels.

Les divers intervenants n'oubliaient jamais de signaler la nécessité de prendre en compte leur avis lors de la création ou la mise aux normes des sentiers.

M. Barbier de la Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires faisait partie de ces intervenants et a eu l'occasion de présenter les dispositions nouvelles

en matière de contractualisation offertes par la Loi Forestière.

M. Le Louarn a effectué un important travail de clarification juridique qui précise bien les droits et responsabilités de chacun et notamment des propriétaires.

Néanmoins, il faudra un jour que ces bonnes dispositions se traduisent dans les faits car les exemples de conventions entre propriétaires privés et collectivités sont encore très rares.

A consulter: Patrick Le Louarn, *Le droit de la randonnée pédestre*, éd. Victoires, avril 2002.

COLLOQUE SUR LE SYLVOTOURISME

Invités également au colloque « tourisme et patrimoine forestier », organisé par Source (centre de ressources documentaires à Clermont-Ferrand) les 13 et 14 novembre 2002, en Haute-Corrèze, nous avons été surpris par l'exigence de certains participants de voir la forêt s'ouvrir tous azimuts sans distinction de propriété et donc sans considération du propriétaire. D'autres avaient, au contraire, une approche plus constructive et se sont intéressés à l'action de Forestour.

Caroline Galet, chargée de l'organisation, a fait pour sa part un bilan très positif de la manifestation de part l'ouverture du dialogue entre les différents acteurs, mais en déplorant l'absence des élus.

FORESTERRANÉE 2002

Pour M. Gautier, Foresterranée 2002 a été l'occasion d'« un premier contact entre fournisseurs et utilisateurs de la forêt, où sont ressorties la notion de pédagogie et une écoute des propriétaires privés ».

Foresterranée 2002, organisée par l'association Forêt Méditerranéenne, s'est déroulée au Centre des Congrès à Aubagne du 29 mai au 1^{er} juin 2002.

Journée citoyenne : groupe des propriétaires particuliers

Interventions et discussions:

*L'accueil du public à travers l'expérience de Forestour, et les possibilités de conventionnement avec les collectivités grâce à la Loi Forestière.

*La Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures, qui s'articule autour de 4 thèmes : Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), valorisation des déchets, ressource forestière, accueil du public.

*La représentation des propriétaires forestiers dans les différentes assemblées, qui fait apparaître un manque de lobbying, et de communication auprès des élus les plus haut placés, comme des élus locaux.

*La certification de la gestion durable des forêts, dont la principale contrainte est le coût

pour les propriétaires, mais qui permettra de faire valoir un produit, son mode de production, et de rester compétitif.

Groupe « usages en partage »

-Table ronde et interventions avec des représentants, de la chasse, de la randonnée pédestre, du cyclisme, du sylvopastoralisme, des propriétaires forestiers (publics et privés), des associations environnementales, de Forestour.

*Confrontation d'idées avec quelques prises de positions qui ne souffraient pas de discussion : dans ce sens, certaines discussions ont été stériles (chasse).

*Exemple d'une collectivité de l'Hérault qui s'est engagée dans une politique d'aménagement des forêts et zones naturelles pour l'accueil du public entre autres mais qui ne prévoit pas de rémunération dans le cadre des quelques conventions qu'elle a signées avec des propriétaires forestiers.

*Les propriétaires forestiers ont eu la parole.

-Visite d'un aménagement forestier

sur le massif du Concors-Sté Victoire : mise en place d'une bande débroussaillée de sécurité avec remise en culture à vocation cynégétique, et organisation de l'accueil du public (équipe d'éco-gardes pour vérification et surveillance..., volonté des propriétaires du Concors de ne pas favoriser la fréquentation donc moins d'équipements...).

Conclusion

Aujourd'hui est le temps de la concertation, de la médiation, entre les différents usagers, gestionnaires et propriétaires des espaces naturels, comme le veulent les démarches actuelles de développement et d'aménagement local ou les procédures de protection environnementale, où les propriétaires se doivent d'être présents s'ils veulent être écoutés.



UNE CHAUFFERIE AUTOMATIQUE AU BOIS CHEZ DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Dans les Alpes Maritimes, M. et Mme Boisgontier, propriétaires du camping du Haut Chandelalar à Briançonnet, et M. Varrone et Mme Pujol, propriétaires de la Ferme de l'Escaillon à Thorenc, se lancent dans le bois énergie avec l'achat en décembre 2002 d'une déchiqueteuse de la marque Eschlböck (modèle Biber 5), afin de fabriquer de la plaquette forestière pour une chaufferie automatique au bois.

Le camping va s'équiper d'une chaudière et d'un réseau de chaleur (chauffant la piscine, les bâtiments, les sanitaires), et la ferme va remplacer son ancienne chaudière à bûches par une chaudière à plaquettes et utilisera le réseau de chaleur existant qui alimente déjà l'ensemble des bâtiments d'accueil (chambres d'hôtes, visites pédagogiques, vente de produits à la ferme...).

Cette déchiqueteuse acquise en commun permettra d'utiliser les rémanents et les bois d'éclaircie des deux propriétés, ainsi que les bois auparavant voués à la



Déchiqueteuse de marque Eschlböck, modèle Biber 5

trituration. Elle a été mise en marche le 27 décembre dernier, et une démonstration sera proposée le 14 mars 2003, lors des premières « entrevues du bois-énergie ».

Contact : AGFFA tél./fax : 04 93 60 02 76
- e-mail : agffa@wanadoo.fr

PREMIÈRES ENTREVUES DU BOIS-ÉNERGIE

Les 1ères « Entrevues du bois-énergie », organisées par l'AGFFA (Association de Gestion Foncière, Forestière et Agri-environnementale des Hauts Plateaux de la Provence Orientale), se dérouleront le 14 mars prochain, avec le soutien financier du Conseil Général des Alpes Maritimes et du Conseil Régional PACA. Cette journée est réalisée avec la participation et le soutien technique du Centre Régional de la Propriété Forestière, de l'Office National des Forêts, de l'Association Départementale des Communes Forestières, de l'Union Régionale des Communes Forestières, de l'Union Régionale des Architectes, du Syndicat des Propriétaires Forestiers 06, de la Banque Populaire Côte d'Azur, des Sociétés Nidal et Systener, et de Forestour.

Le programme de la manifestation sera envoyé à tous les adhérents de Forestour.

Contact : AGFFA tél./fax : 04 93 60 02 76
- e-mail : agffa@wanadoo.fr

VERS UN ACCUEIL « DURABLE »!

Intégrons les activités d'accueil du public dans la certification forestière.

Le programme européen des forêts certifiées PEFC est une démarche de labellisation du bois issu d'une forêt gérée durablement.

L'entité régionale PEFC Provence Alpes Côte d'Azur regroupe la plupart des acteurs de la forêt sur la région et travaille dans un esprit de concertation et de consensus. Ses missions sont d'établir un état des lieux des forêts de PACA à partir d'indicateurs de gestion durable, puis d'élaborer une politique de qualité de la gestion forestière durable au niveau régional. Celle-ci permet de fixer des objectifs déclinés en plans d'action sur lesquels s'engagent les acteurs de la filière.

Cette démarche doit intégrer les activités d'accueil du public pour prendre en compte l'aspect multifonctionnalité de la forêt, pilier de la gestion durable.

Forestour adhère à PEFC PACA en

tant qu'organisme regroupant des producteurs d'activités sylvotouristiques. L'idée est encore une fois de faire reconnaître Forestour comme interlocuteur lorsqu'on parle de fonction sociale. Cette initiative est en cohérence avec notre démarche de labellisation des activités d'accueil du public en forêt privée dans le cadre d'un label Forestour.

Contact : PEFC tél.: 04 42 65 78 16 - fax: 04 42 51 03 88 - E-mail: pefc@ofme.org

Bulletin de liaison de l'Association FORESTOUR

Pavillon du Roy René - Valabre
13120 GARDANNE
Animatrice ☎ et 📠 04 42 51 43 19
E-mail: forestour@free.fr
Président ☎ 04 42 58 06 88
📠 04 42 65 94 50

BRÈVES

*La société Eco-compteur fabrique et vend des systèmes autonomes de comptage, utiles pour les propriétaires désirant mesurer la fréquentation de tel ou tel chemin de leur forêt. Tél.: 0 820 820 412 ou E-mail: contact@eco-compteur.com - Site internet: www.eco-compteur.com (source: www.foretprivéefrançaise.com)

*Nous travaillons (enfin) à la construction d'un site internet. Pensez à nous communiquer vos liens de site ou d'adresse afin qu'ils apparaissent sur le futur site de forestour... E-mail: forestour@free.fr ou tél./fax: 04 42 51 43 19

*Le « Radeau des Cimes » ou une plate-forme perchée à plus de 15m de hauteur pour contempler la canopée et lire le paysage, et un parcours d'orientation pédagogique établi sous l'égide de la Fédération nationale des courses d'orientation sont les nouveautés 2003 du Parc Aoubré! Tél./fax: 04 94 86 10 92 ou E-mail: contact@aoubre.com